
Les Offices notariaux et la Chambre des Notaires des Hauts-de-Seine fermés au public mais restent joignables à distance

Publié le 23/03/2020

Pour lutter contre l'épidémie du COVID-19, les offices notariaux et la Chambre des Notaires des Hauts-de-Seine sont fermés au public mais restent joignables à distance.

Pour lutter contre l'épidémie du COVID-19, les offices notariaux et la Chambre des Notaires des Hauts-de-Seine sont fermés au public mais **restent joignables à distance**.

- Ils se mobilisent pour assurer la poursuite du service public de la justice et **répondre par mail et par téléphone aux demandes des clients, qu'ils remercient de leur compréhension** : Consultez la **liste des notaires des Hauts-Seine**

Pour joindre la Chambre des Notaires des Hauts-de-Seine : utilisez le mail chambre.92@paris.notaires.fr et pour les permanences téléphoniques (perm.tél) et les questions/réponses (Q/R) utilisez : info92@paris.notaires.fr en précisant dans l'objet de votre demande « perm.tél » ou « Q/R »

POUR ALLER PLUS LOIN :

La Région Île-de-France lance un plan d'urgence pour les entreprises